



# CONVENTION SUR ESPÈCES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/MS1/RAPPORT

Français

Original: Anglais

REUNION AFIN D'IDENTIFIER ET DEVELOPPER UNE  
OPTION POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE  
SUR LES REQUINS MIGRATEURS SOUS LA  
CONVENTION DES ESPÈCES MIGRATRICES  
Mahé, Seychelles, du 11-13 décembre 2007

## INFORME DE LA REUNION

### Introduction

1. Une réunion afin d'Identifier et Développer une Option pour la Coopération Internationale sur les Requins Migrateurs sous la Convention des Espèces Migratrices (CMS) s'est tenue au Plantation Club, Seychelles, du 11 au 13 décembre 2007. La réunion a été planifiée et organisée conjointement par le Secrétariat de la CMS et les gouvernements des Seychelles, de l'Australie, de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

### Point 1 de l'ordre du jour: Allocutions de bienvenue

2. M. Selby Remie, du Ministère de l'Environnement des Seychelles s'a félicité de toutes les personnes présentes et a souligné l'objectif de la réunion. Il a dit qu'il espérait que la réunion soit un premier pas pour donner à la difficile situation des requins de la reconnaissance internationale qu'elle mérite.

3. M. Bernard Sham-Laye, ministre de l'Education des Seychelles, a officiellement ouvert la réunion au nom de M. Joel Morgan, le ministre de l'Environnement des Seychelles, qui a été en train d'assistant à la Conférence sur le Changement Climatique de l'Organisation des Nations Unies qui se tiendra à Bali, en Indonésie. Dans son allocution d'ouverture M. Sham-Laye dit que les Seychelles considère la CMS comme une des plus importantes conventions environnementales comme il l'a obtenu des résultats tangibles au cours des années, et il a cité le MdA sur les tortues marines de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-est (IOSEA), dont Seychelles est signataire, comme exemple. En conclusion, il a exprimé l'espoir de qu'engagement réel soit fait pour avoir un accord aussi fort que possible pour la protection des requins migrateurs.

4. M. Robert Hepworth, Secrétaire Exécutif du Secrétariat de la CMS a salué tous les participants au nom de la Convention et a souligné le travail de la CMS et les menaces qui sont actuellement rencontrées par les requins migrateurs. Il a cité les nouvelles tendances montrant une forte baisse dans les populations de requins et a dit qu'il y avait un cas pour l'action international et intergouvernementale. M. Hepworth a informé la réunion que six nouveaux accords ont été négociés sous la CMS en 2007. Il a également remercié la Commission de Survie des Espèces d'avoir préparé le document clé de la réunion: "Document d'information sur l'état de conservation des requins migrateurs et les options possibles pour la coopération internationale sous la CMS" (PNUE/CMS/MS/4), et le Bangladesh et le Yémen pour les documents qu'ils ont fourni sur les activités de conservation pour les requins dans ces pays.

5. Les mécènes de la réunion ont été invités à faire des remarques, dont comprenaient les gouvernements du Royaume-Uni, l'Australie, l'Allemagne et les Seychelles. Le délégué du Royaume-Uni a déclaré que le Royaume-Uni est heureux de contribuer à des négociations, mais qu'il ne peut pas s'engager à faire aucune contribution financière à l'heure actuelle car le gouvernement est toujours en train de discuter ses plans financiers pour les trois prochaines années.

6. Le délégué de l'Australie a indiqué le forte appui que l'Australie a fait preuve dans la protection des requins migrateurs et a cité le rôle de l'Australie à la 7ème Conférence des Parties (COP) en la désignation du grand requin blanc pour l'inclusion dans les annexes de la CMS, et à la 8e Conférence des Parties, ainsi que le Royaume-Uni, dans la désignation du requin pèlerin. L'Australie a déclaré que elle est venu à cette réunion avec un esprit ouvert quant à savoir si est nécessaire un accord juridiquement contraignant ou un instrument juridiquement non contraignant.

7. Le délégué de l'Allemagne n'était pas présent à l'ouverture de la réunion. Le délégué des Seychelles a accueilli les délégations représentant le nom du gouvernement des Seychelles et a décrit l'histoire des Seychelles dans le CMS et le rôle que les Seychelles ont joué lors de la 8e Conférence des Parties en appelant à l'élaboration d'un instrument pour la conservation des requins migrateurs. Il a dit que plus tôt cette année, les Seychelles a finalisé son Plan National d'Action (NPOA) pour les requins, qui a été approuvé par le Cabinet des ministres et est en attente de mise en œuvre.

## **Point 2 de l'ordre du jour: Présentation de la réunion**

8. Le Secrétaire exécutif de la CMS a donné une vue d'ensemble de la CMS et de la réunion sur les requins. Il a déclaré que la réunion devrait envisager un instrument approprié pour la conservation des requins migrateurs et a fait référence à la Recommandation 8.16 adoptée par la Conférence des Parties (COP) de la CMS à sa huitième réunion en 2005, qui a appelé à l'élaboration d'un instrument mondial pour les requins migrateurs, conformément aux Articles III et V de la Convention. Il a également fait référence à la Résolution 8.5 adoptée à la même réunion, qui soutient le développement de l'instrument. Il a noté que plusieurs des instruments de conservation déjà en place tels que le *Plan d'Action International* (IPOA, par ses initiales en anglais), pour la conservation et la gestion des requins, institué en vertu de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et que la FAO et les Organisations Régionales de Gestion de la Pêche (ORGP) sont essentielles pour la gestion des requins, en vertu de leur pouvoir d'influence le développement de la pêche. M. Hepworth a déclaré qu'il existe également de nombreux autres organismes qui sont pertinentes pour la conservation des requins migrateurs, mention spéciale pour la CDB, CITES, UNCLOS, et les divers Accords des mers régionales. En défendant la nécessité d'avoir un instrument de la CMS pour la protection des requins migrateurs, M. Hepworth a déclaré que la conservation de ces espèces dépend d'un effort coordonné et a examiné les bons résultats de la CMS dans le développement des accords internationaux. Il a été noté que l'instrument devrait être élaboré en coopération avec le secteur de la pêche afin de maximiser les synergies. M. Hepworth a décrit les différents instruments de conservation qui pourraient être développés sous la CMS, dont les suivantes: (1) des actions concertées pour les espèces sur l'Annexe II de la CMS; (2) des partenariats de type II; (3) des accords juridiquement contraignants; (4) des instruments non juridiquement contraignantes, et (5) Plans d'action, et a déclaré que la CMS est très souple à cet égard. Il a souligné que tous ces outils peuvent être régionales ou mondiales, et que pour le moment la plupart des accords au titre de la CMS sont régionaux, quelques-uns parmi eux avec une très grande portée.

9. Le Secrétaire Exécutif de la CMS a également fourni un aperçu du Conseil scientifique de la CMS, en notant que la Convention s'enorgueillit de se baser sur la science. Le rôle du Conseil Scientifique a été décrit comme étant de veiller à ce que le listage des espèces migratrices de la CMS soit fondé d'un point de vue scientifique. Les propositions d'inclure des espèces à la liste

lors de la COP de la CMS sont normalement acceptées par consensus. La recherche, la collecte de données et la nécessité d'accroître la sensibilisation du public font partie des principales actions nécessaires afin de répondre aux menaces pour les requins migrateurs. En conclusion, il a déclaré qu'une action coordonnée est essentielle, que les actions dans une partie de l'aire de distribution des requins ne doivent pas être compromises par des actions dans une autre partie, que les règlements de pêche sont essentiels à la conservation, que tout "instrument" dans le cadre de la CMS doit ajouter de la valeur aux efforts déployés, et que ce que la CMS peut accomplir est déterminé par les priorités et les ressources.

### **Point 3 de l'ordre du jour: Election des Officiers**

10. La réunion a élu le Dr. Rolph Payet des Seychelles en tant que Président et Mme. Amanda Lawrence de l'Australie en tant que Vice-présidente.

### **Etablissement du Bureau de la réunion, du Comité de vérification des pouvoirs et des Groupes de travail**

11. Le président a proposé la mise en place d'un Bureau de la réunion et d'un Comité de vérification des pouvoirs. Le Bureau était composé par le Président, des Seychelles, la Vice-présidente, de l'Australie et quatre membres du Costa Rica, la Belgique, le Nigeria et les Philippines. L'UICN a également fait partie du Bureau en qualité d'observateur et a agi en tant que rapporteur.

12. La Commission de vérification des pouvoirs était composée par le Secrétariat de la CMS, le Chili, la France et la Nouvelle-Zélande en qualité de représentants des différents groupes linguistiques.

13. Le président a proposé la création de deux groupes de travail pour traiter de questions spécifiques en ce qui concerne le cadre institutionnel et le champ d'application de l'instrument proposé.

### **Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et du déroulé**

14. L'ordre du jour (UNEP/CMS/MS/1/Rev.1) a été adopté avec les modifications proposées par le Secrétariat de la CMS, pour adopter l'ordre du jour et programme de la réunion avant l'élection des officiers, et est fournie en **Annexe 1** du présent rapport.

15. Le Secrétariat a présenté la liste des documents de la réunion (UNEP/CMS/MS/3/Rev.4). La liste définitive des documents de la réunion figure à l'**Annexe 2** du présent rapport.

16. Le Secrétaire exécutif de la CMS a déclaré que la réunion n'avait pas besoin d'accepter et d'utiliser les règles de procédure formelles mais si les délégués veulent des règles formelles, ils pourraient utiliser les règles de procédure de la CMS qui sont normalement utilisées pour les réunions de la COP. Les règles informelles de procédure proposées ont été lues à voix haute par le Secrétariat de la CMS (**Annexe 3**).

17. Ils n'ont pas rencontré d'objection.

18. Le Secrétaire exécutif de la CMS a ajouté que les vues de Parties et non-Parties seront traités de la même manière lors de la réunion.

### **Point 5 de l'ordre du jour: L'état des lieux de la conservation des requins qui sont définis migrateurs sous la CMS**

19. La présentation clé sur l'état de conservation des requins a été faite par la Dr. Sarah Fowler de la Commission pour la survie des espèces de l'UICN. Elle a informé à la réunion que son groupe a

terminée l'évaluation globale de toutes les espèces de requins océaniques migrateurs, qui a été accompli grâce à une série d'ateliers régionaux. Elle a dit que les facteurs intrinsèques et extrinsèques ont été prises en considération lors de l'évaluation. La Dr. Fowler a expliqué l'importance de la CMS et la CITES dans la conservation à cause de la menace posée par le commerce dans les différentes espèces. L'évaluation a révélé que près de la moitié des espèces migratrices évaluées sont menacées alors que un quart sont presque menacés. Le rapport a également noté un plus grand taux d'extinction des espèces migratrices par rapport à las non-migratrices.

20. Le Président a invité les Etats de l'aire de distribution à faire des interventions courtes.
21. Le représentant du Bangladesh a indiqué que la pêche des requins a été récemment introduite au Bangladesh et que représenté le 0,8% du total des débarquements de la pêche. Il a été noté que les requins sont capturés pour la viande, la peau et l'huile de foie et sont principalement exportés. Il a déclaré qu'il était urgent que la récolte soit réglementée.
22. Le délégué du Chili a déclaré que le Chili a complété son NPOA pour les requins et que maintenant il est à l'étape de mise en œuvre.
23. Le délégué du Costa Rica a indiqué que le Costa Rica a déjà pris des mesures sur l'interdiction de la pratique de l'enlèvement des nageoires de requin en 2001 et a exigé que les requins soient débarqués avec des nageoires jointes en 2005. Il a dit que le Costa Rica est en train de faire pression pour une interdiction mondiale de la pratique de l'enlèvement des nageoires de requin.
24. Le délégué de l'Australie a indiqué que l'Australie donne une importance considérable à la conservation d'espèces de requins migratrices. Elle a dit que lors de cette réunion, nous devrions considérer les espèces de requins qui sont déjà incluses dans la liste de la CMS et que les nouvelles espèces qui seraient ajoutées devront faire l'objet d'examen scientifiques détaillés.
25. Le délégué des États-Unis a noté que bien que les États-Unis n'est pas une partie de la CMS, ils sont Signataire de certains de ses instruments, tels que l'accord sur les tortues d'IOSEA. Il a aussi déclaré que la situation en ce qui concerne les requins n'est pas très bonne et il a cité une résolution proposée pour l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui souligne que davantage doit être fait pour les requins. Il a également réfléchi sur la valeur ajoutée que la CMS peut apporter à la conservation des requins et il a fait mention au rôle potentiel pour la CMS en assistant à la collecte des données, la réalisation d'évaluations des stocks, et comme un moyen d'aider les pays en développement avec le renforcement de capacité et l'élaboration de normes pour l'éco-tourisme.
26. Le délégué de l'Inde a dit que 80 espèces d'élasmobranches ont été ajoutées à la Loi sur la protection de l'environnement et que le Gouvernement de l'Inde est désireux de prendre une décision en ce qui concerne la conservation des requins.
27. Le délégué de la Norvège a déclaré que les Parties à la CMS devraient être conformes aux décisions de la CMS. Il a dit que la Norvège est en train de mettre en œuvre une interdiction nationale sur l'enlèvement des nageoires de requin, et qu'elle est très favorable à cette initiative de la CMS.
28. Le délégué de la Nouvelle-Zélande a déclaré que la Nouvelle-Zélande est ouvert à tout type d'arrangement qui pourrait sortir de cette réunion et que l'accent devrait être mis sur des espèces qui sont déjà incluses dans la liste, en prendre en considération l'étendue de la liste des espèces à une date ultérieure.
29. Les observateurs ont été invités par le Président à apporter leur contribution.

30. Le délégué de l'Eco-océan a noté qu'il y a beaucoup de pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) pour les requins baleines et que beaucoup de requins baleines sont également pêchés légalement. Il a dit que Eco-océan est impliqué dans le développement d'un protocole de collecte de données de requin baleine standardisé, qui pourrait, espérons-nous, identifier et protéger les habitats essentiels.

31. Le représentant de Shark Alliance and the Ocean Conservancy, a souligné que même si le mandat est clair, les ORGP pourraient manquer de volonté politique pour agir, que les espèces que ne sont pas incluses dans la liste de la CMS ne sont pas protégées dans la plupart des Zones économiques exclusives et dans toutes les eaux internationales, que la CMS est bien placée pour prendre l'initiative en ce qui concerne la conservation des requins, et que la première étape devrait être élaborer un accord contraignant.

32. L'ambassadeur de la CMS a demandé si l'instrument de la CMS proposé serait limité aux trois espèces inscrites dans les Annexes de la CMS ou il couvrirait le contexte plus large des requins migrateurs en général, et a demandé à l'officiel légal de la CMS de conseiller juridiquement à la réunion au sujet de si la CMS peut conclure des accords sur les espèces qui ne sont pas incluses dans les Annexes de la CMS. Le Secrétariat a convenu de fournir des éclaircissements pour les participants. Le Président a noté que l'Article IV, paragraphe 4, de la CMS encourageait les Parties à prendre des mesures en vue de conclure des accords sur toute population d'animaux sauvages, mais qu'il aimerait laisser la réunion décider sur les considérations de conservation et de fonctionnalité.

33. Le Secrétaire Exécutif de la CMS a fait référence à une lettre du directeur général de la FAO présentait des excuses pour l'absence de la FAO à cette réunion et il a exprimé la déception du Secrétariat de la CMS. La lettre indiquait que la FAO estime que le thème de la réunion est très pertinent pour les propres efforts de la FAO sur la conservation des requins. Bien qu'elle ne soit pas présente, la FAO a dit qu'il voulait faire une contribution et, par conséquent, avait demandé à son personnel de produire un document (**Annexe 4**) du présent rapport) au sujet de ses programmes et activités sur la conservation des requins, que sera distribué lors de la réunion.

34. Les Seychelles ont dit qu'il est de la responsabilité des parties de respecter la recommandation 8.16 fait lors de la COP de la CMS. Les Seychelles préféreraient un accord juridiquement contraignant. Il reconnaît la possibilité d'inclure d'autres espèces dans les Annexes de la CMS, mais que cela ne devrait pas entraver les progrès en ce qui concerne les espèces qui sont déjà incluses dans la liste.

35. La Nigéria a dit qu'elle appartient à deux associations sous-régionales qui sont concernées par la conservation des écosystèmes marins. Il a été souligné que la plupart de la pêche commerciale est fait par des étrangers et que le Nigeria n'a pas la capacité pour ce type de pêche et pour l'application des règlements. La Nigeria a indiqué qu'elle a besoin de plus de capacité pour l'application des règles existantes pour la conservation des requins.

36. Le Yémen a dit qu'il a 2500 km de côtes et 150 îles dans la mer Rouge et d'Arabie et y compris les zones où il y a l'alimentation et alevinage pour les poissons marins, et qu'il a une abondance de poissons pélagiques et pêche de haute productivité avec un potentiel annuel de pêche de 2400 tonnes métriques. Le Yémen a noté que les requins sont capturés par la pêche traditionnelle, et que la pression de la pêche est en augmentation et qu'il a besoin de conseils scientifiques et d'une stratégie pour la durabilité de la pêche.

37. Les Pays-Bas a dit qu'elle participe à cette réunion pour relancer les efforts mondiaux de conservation des requins. Il a dit que l'option de la CMS devrait ajouter de la valeur aux instruments existants et que la CMS peut jouer un rôle dans la création de volonté politique et la sensibilisation

du public à l'égard de la conservation. Le Pays-Bas a suggéré que est nécessaire l'analyse des raisons pour lesquelles les actuels efforts de conservation de requins ne sont pas satisfaisants.

38. L'Argentine a dit qu'elle travaille sur la mise en œuvre de son NPOA pour les requins et qu'il est conscient qu'il ya encore beaucoup à faire. Elle a souligné que seulement quelques pays ont mis en œuvre leurs NPOA et que est nécessaire le renforcement des capacités pour les pays qui sont encore derrière. L'Argentine a déclaré qu'il a signé un MdA avec la CMS concernant la conservation des oiseaux des prairies, et que l'instrument proposé doit faciliter la conservation des requins.

39. L'Indonésie a dit que son gouvernement est en train de mettre beaucoup d'efforts dans la gestion de la pêche et qu'il donne une attention particulière à la pêche de requins. Il espère que son NPOA pour les requins sera bientôt terminé. Il a également noté les difficultés qu'il a à l'égard de l'identification taxonomique des espèces, le manque des données historiques et biologiques sur la vie et l'histoire d'un manque de capacité dans la recherche et de gestion. Il fait remarquer que plusieurs programmes de conservation et de gestion ont été entreprises récemment. L'Indonésie a également dit que les requins et les raies sont espèces ciblées et que par conséquent il est important de mener des recherches sur les aspects socio-économiques. Il dit qu'il espère que la réunion sera constructive et qu'elle établisse des liens et des partenariats solides.

#### **Point 6 de l'ordre du jour: Initiatives existantes internationales, régionales et autres afin d'améliorer l'état de conservation des requins migrateurs y compris les leçons apprises**

40. La réunion a été informée par le Secrétariat de la CMS que il y a des instruments qui ont été mis en place depuis 1982 pour la protection des requins. Parmi les principaux instruments sont le Code de conduite pour une pêche responsable et une série de résolutions et de décisions au titre de la CMS et la CITES, par exemple, sur les requins blancs (2002) et le requin pèlerin (2005). Il a également été souligné que la CMS a le potentiel de générer la volonté politique pour la protection des requins migrateurs. Le Secrétariat a mentionné l'analyse des menaces, opportunités, forces et faiblesses, (MOFF) qui a été menée, dont les résultats sont fournis dans le document UNEP/CMS/MS/4 (Annexe 5).

#### **Point 7 de l'ordre du jour: Options pour une Coopération Internationale sous la CMS**

41. Concernant l'analyse MOFF des instruments possibles dans le cadre de la CMS, le Secrétariat de la CMS a fournie plus de détails sur les différents types d'accord qui pourraient être atteints. La première option a été un accord de partenariat tel qu'il est envisagé dans les résultats du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD). La deuxième option était un plan d'action indépendant qui est l'option la moins coûteuse, mais son inconvénient est qu'il n'est pas juridiquement contraignant. La troisième option est un Mémoire d'Accord (MdA). Ceci est la méthode choisie par les parties, par exemple pour le dugong, la phoque moine, et les oiseaux des prairies d'Amérique du Sud. L'inconvénient de ce MdA est qu'il est droit mou, n'est pas juridiquement contraignant, et les parties doivent rechercher un financement indépendant. Il a été souligné que les délégués doivent être conscients du coût des accords proposées et que le coût dépendra également de l'infrastructure institutionnelle établie. Le rôle du Secrétariat peut être au sommet de la pyramide et fournit un parapluie sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Une quatrième option d'un accord juridiquement contraignant, a été également soulignée.

42. Le représentant britannique a déclaré qu'il ne pense pas que c'est une décision de cette réunion. Il a dit qu'il ya une grande difficulté à produire un accord qui apporte une valeur ajoutée aux efforts existants, et qu'il est clair que tout accord, sans un moyen d'impliquer les ORGP sera vouée à l'échec. Il a dit que, dans le cadre de la politique de l'UE toute accord sur les requins nécessitera la mise en œuvre par le biais de la pêche. Pour cette raison, il a dit qu'il est préférable

de travailler pour un accord de partenariat car il aidera à mobiliser la volonté politique et offre une solution viable, avec la possibilité d'un large choix de partenaires.

43. Le représentant australien a déclaré qu'il était favorable à ce MdA ou à l'accord juridiquement contraignant, parce qu'ils ont la plus grande capacité d'assurer la conservation des espèces figurant actuellement dans la liste de la CMS. L'accord de partenariat et le Plan d'action n'avaient pas de soutien parce que l'Australie estime qu'ils ne sont pas deux options légitimes au titre de l'actuel mandat de la CMS. Les efforts autour d'un plan d'action devraient être ciblés pour ajouter de la valeur à ce qui a déjà été fait. Ces vues ont été également soutenues par les Seychelles. L'Inde a exprimé l'appui à un MdA non juridiquement contraignant.

44. La Commission Européenne (CE) et la France ont appuyé la position du Royaume-Uni. Il a été indiqué que la CE et la France ne veulent pas un instrument qui est contraignant. La réunion a été informée d'un document de consultation sur le Plan d'action de l'UE sur la conservation et la gestion des requins dans les eaux communautaires et en dehors. La CE a noté que le 28 Novembre 2007, la CE a proposé d'interdire la pêche des requins pèlerins par les navires européens en Europe et dans les eaux internationales.

45. La Norvège a dit que toute décision aura besoin d'inclure la participation des ORGP, notant qu'ils sont opérationnels dans l'Atlantique Nord. Le contrôle et l'exécution des mesures doivent être partie intégrante de tout instrument développé, et la Norvège serait favorable à un instrument juridiquement non contraignant qui engage les ORGP.

46. Les États-Unis ont convenu concernant la nécessité d'engager les ORGP, et ont suggéré que certaines questions de base doivent être répondu, par exemple, si initialement l'instrument sera mondial ou régional, les aspects financiers et logistiques, et quels sont les éléments à inclure, puisque la CMS ne va pas devenir un organisme de gestion des pêches. Les États-Unis ont déclaré qu'un instrument de la CMS peut être utilisé pour aider les ORGP et, par conséquent, ajouter de la valeur, par exemple dans la collecte et le partage de données, le renforcement des capacités, l'évaluation des requins, et l'application des règles déjà en place tels que les interdictions de l'enlèvement des nageoires des requins, qui sont faiblement appliquées en raison du manque de ressources. Les États-Unis ont été d'avis que l'instrument doit être un pont vers d'autres organisations telles que la CDB, la CITES et la FAO. Il a également été dit qu'il existe un Plan d'action international et qu'il n'y a pas besoin d'un plan d'action indépendant de la CMS. L'idée d'identifier ce qui doit être atteint grâce à un instrument de la CMS fournie par les États-Unis a été soutenue par la Nouvelle-Zélande et le Nigéria. La Nouvelle-Zélande a noté que les ORGP sont en train de discuter des moyens d'améliorer la performance, y compris un examen du rendement. Le Nigéria a appuyé un instrument juridiquement non contraignant au début, avec la possibilité d'un instrument juridiquement contraignant à une date ultérieure.

47. La Gambie, le Chili et le Kenya ont tous appuyé un instrument juridiquement non contraignant. Le Chili a indiqué que les MdAs travaillent sur les domaines de l'amélioration de la coopération et l'échange d'informations. Le Kenya a noté l'importance d'inclure toutes les parties prenantes et des pays, de définir les cibles de conservation, et d'accroître l'influence politique en allant au-delà de seulement un plan d'action. Le Kenya a suggéré qu'un instrument juridiquement contraignant demande beaucoup de temps pour le développement et que quelques espèces pourraient être perdues dans l'intervalle.

48. Les Seychelles ont défendu son soutien à un instrument juridiquement contraignant en disant qu'il y a des actions informelles en ce qui concerne la pêche des requins, mais que la plupart ne fonctionnent pas parce que les accords ne sont pas juridiquement contraignants. Les Seychelles ont estimé qu'un accord formel est nécessaire pour atteindre des résultats tangibles.

49. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a déclaré que les décisions de l'ORGP et la CMS sont mises en œuvre par les gouvernements, que toutes les actions utiles sont mises en œuvre par les gouvernements, et qu'il est donc nécessaire de faire un meilleur travail pour lier les délibérations des gouvernements. Pareillement pour la CMS et la CDB. Il est nécessaire d'améliorer la conservation des requins par les Parties, et ces besoins doivent être mis en œuvre par les Parties. L'UICN est d'avis que la conservation de requins ne se bénéficiera pas d'un accord volontaire en raison de sa lenteur des progrès réalisés, et qu'un accord contraignant aura un impact positif dans le milieu aquatique.

50. La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) estime que le développement d'un autre Plan d'action ne va pas changer la situation de la conservation des requins, et que ce qui est nécessaire est une option qui augmente la volonté politique, comme un MdA qui placera les requins au haut du programme. La CICTA a noté que les délégués doivent examiner les progrès accomplis en vertu de la CICTA.

51. L'Australie a déclaré qu'elle apprécie les vertus des vue des accords juridique et non juridiquement contraignants, que la volonté politique doit être renforcée, et que la question de la nature de l'accord devrait être reportée à la prochaine réunion.

52. Le Dr. Ramon Bonfil, un expert de requins d'États-Unis, a déclaré que les gouvernements doivent décider l'espèce et l'envergure de l'accord, mais il ne serait pas en faveur d'un accord non juridiquement contraignant.

53. Le Royaume-Uni a proposé que il pourrait soutenir un accord différant à un partenariat si les ORGP sont engagés, mais il a suggéré que l'élaboration d'un accord juridiquement contraignant pourrait prendre beaucoup de temps.

54. L'UICN a suggéré que un MdA comme une mesure à court terme est acceptable avec le développement d'un instrument juridiquement contraignant en parallèle. L'Ambassadeur de la CMS a souligné que pour les requins baleines et les requins pèlerins déjà inclus à la Annexe I de la CMS, il existe une interdiction de l'Article III.5 sur la prise de ces espèces qui est juridiquement contraignant.

55. Le Secrétariat de la CMS a remercié les participants pour le constructif débat, et a dit qu'il ya un consensus que davantage doit être fait rapidement pour la conservation de certaines espèces de requins. Il a noté l'appui croissant pour un MdA, soulignant que un MdA a une personnalité juridique, est moralement contraignant comme minimum, et que les gouvernements essaient généralement de satisfaire à leurs obligations en vertu d'un protocole d'accord. Il a suggéré que ce n'est pas évident qu'un instrument juridiquement contraignant produise toujours un meilleur résultat. Nous avons besoin de regarder à quel niveau cela doit être, soit mondiale ou régionale ou une combinaison des deux.

56. Les Pays-Bas ont réitéré l'importance de la participation des ORGP et ont suggéré que la détermination de la façon de faire ça peut conduire à des réponses à nombreuses autres questions soulevées par les délégués. Le président a noté ceci s'applique aussi bien à la CITES. Les Pays-Bas ont demandé, et il a été convenu, que le Secrétariat devrait obtenir un avis juridique sur la participation des ORGP dans le projet de l'instrument de la CMS.

57. Le président a ensuite annoncé la création de deux groupes de travail, le Groupe de travail 1 (GT1) pour traiter les questions institutionnelles, et le Groupe de travail 2 (GT2) pour considérer l'envergure de l'instrument proposé. Chaque groupe a reçu trois questions à explorer en profondeur, les questions du GT1 étaient les liens à d'autres organisations, par exemple, ORGP et la CITES, la valeur ajoutée et des délais. Les questions du GT2 étaient la portée géographique, a niveau d'espèces et juridique de l'instrument. Le GT1 a été présidée par le Royaume-Uni, avec



le Costa Rica en tant que rapporteur. Le GT2 a été présidée par le Kenya, avec les Seychelles en tant que rapporteur. Ces questions étaient originaires de l'exercice de brainstorming plus tôt en séance plénière ce jour-là. Les groupes de travail ont été invités à être ouverts et à discuter librement des questions. Le Président de la réunion a déclaré que le but ultime de la réunion est avoir un accord aussi fort que possible pour protéger les requins migrateurs et a demandé aux Présidents des GT de faire preuve de souplesse dans les discussions pour permettre le libre échange et l'exploration des questions et des options. Les groupes de travail devaient fournir un rapport à la séance plénière à la fin de la journée. Les rapports du Groupe de travail 1 et 2 à la plénière sont prévus à l'**Annexe 6** et l'**Annexe 7**.

58. Dans les discussions sur le rapport du Groupe de travail 1, il a été rappelé que la participation des ORGP dans l'instrument est nécessaire, et que leur non participation limiterait l'efficacité de l'instrument qui sera finalement adopté. La discussion sur les ORGP a conduit à une demande des Pays-Bas pour que le Secrétariat de la CMS étudie comme les ORGP puissent être engagées, en reconnaissant que les secrétariats ne peuvent pas faire des engagements contraignants au nom de leurs membres, et il fut convenu que le Secrétariat de la CMS inviterait les ORGP à une relation de travail. L'Afrique du Sud a souscrit la nécessité de rechercher un accord avec les ORGP. Les États-Unis ont appelé à l'examen des moyens d'engagement avec d'autres organismes, par exemple, le CDB. L'Argentine a noté les limites créées par les compétences actuelles des ORGP. Le président du GT1 a considéré que les ORGP pourraient souhaiter élargir leur domaine de compétence, en ajoutant que le Secrétariat de la CMS pourrait souhaiter porter les discussions en cours à l'attention des ORGP et mettre la réaction des ORGP à la disposition des participants de la réunion, mais a souligné que les travaux d'élaboration d'un instrument de la CMS ne devrait pas être retenu en attendant la réaction des ORGP.

59. Les Pays-Bas ont cité d'information dans le document UNEP/CMS/MS/4 indiquant pourquoi des initiatives actuelles de conservation de requin ne sont pas appliquées de manière satisfaisante - par exemple, par manque de temps et de ressources, un niveau faible d'intérêt et que ce sont des domaines où la CMS pourrait ajouter de la valeur. Le Président du GT1 a reflété la mesure dans laquelle la CMS pourrait influencer la volonté politique. Ocean Conservancy/Shark Alliance a noté que certaines ORGP ne voyaient pas les requins dans le cadre de leur mandat, et que les ORGP devraient être interrogés sur leur façon de voir les requins, la priorité qu'est placée sur la conservation, et quand et si ils ont l'intention de modifier leur mandat. Le Président du GT1 a suggéré une question moins ouvert sur les prises accessoires et des cibles territoires respectifs des ORGP. Le représentant de l'Ocean Conservancy/Shark Alliance a proposé que, si les ORGP examinent ces aspects, plus tard, ils peuvent être critiqués par leur Parties si les requins ne sont pas de leur compétence. Les États-Unis ont noté que l'habitat et l'écotourisme ne sont pas abordées dans les ORGP et sont des domaines où un instrument de la CMS pourrait ajouter de la valeur, le Président du GT1 a suggéré que l'amélioration de l'habitat n'est pas particulièrement facile à réaliser hors de rivages. L'Afrique du Sud et les Pays-Bas ont suggéré d'inclure l'analyse des données comme une valeur ajoutée. Le président du GT1 a mis en garde que cette réunion ne devrait pas donner l'impression que la recherche devrait précéder la conclusion d'un accord, mais plutôt que l'accord devrait couvrir les besoins de la recherche. Les Seychelles ont cité la valeur de l'obtention des données de capture accessoire depuis les ORGP, puisque les ORGP n'analysent pas nécessairement ces données, et le Président a noté que ces données ne sont pas rassemblées par toutes les ORGP. Ocean Conservancy/Shark Alliance a proposé que la recherche est nécessaire sur les préférences et l'emploi d'habitat, où les programmes de marquage jouent un rôle. L'Afrique du Sud a proposé que serait nécessaire un comité scientifique dans le cadre d'un instrument de la CMS pour procéder à un échange d'informations, mais non pour commencer un programme de recherche. Le Président du GT1, est ensuite passé à des questions de temps, et il a posé la question sur ce que serait un délai raisonnable pour disposer d'un instrument prêt à être approuvé, en suggérant de 3 à 6 mois. Le Président de la réunion a suggéré que les principaux éléments de l'instrument doivent être élaborés avant que la nature de l'accord est décidée.

60. Le président a mis fin à la première journée de débats en soulignant qu'il y a un groupe qui souhaite que cette réunion fasse des progrès substantiels sur la conservation et la gestion des requins et soit perçue comme faisant des progrès. Les délégués ont ensuite profité d'une réception dans la soirée et un banquet organisé par la Fondation Save Our Seas.

61. **Le jour 2 de la réunion** le Président a commencé, en séance plénière, pour réitérer sa charge aux groupes de travail, et il a adressé le mandat de la réunion en ce qui concerne les espèces de requins. La réunion du Bureau a conclu que le mandat de la réunion était discuter les trois espèces incluses à les annexes de la CMS et qu'elle n'a pas de mandat pour discuter de nouvelles espèces. La probabilité que certains pays proposent de nouvelles espèces pour son inclusion sous la CMS a été noté.

62. Le Secrétariat a informé les participants qu'il existe un plan visant à distribuer un questionnaire (**Annexe 8**) pour obtenir des vues des délégués en ce qui concerne à l'instrument proposé. L'objectif était d'obtenir une indication des différents points de vue sur les principaux sujets de préoccupation.

63. Le représentant de l'Australie a dit qu'ils ont juste reçu des instructions de son centrale et voudraient faire un ajout à leur déclaration d'ouverture pour son inclusion au compte rendu de la réunion.

64. Le Président de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), M. Rolph Payet des Seychelles, a demandé aux membres de la CTOI, présents à cette réunion, des observations sur le rôle de la CTOI en ce qui concerne la protection d'espèces de requins. Il a dit que la CTOI a été mandatée par ses membres pour veiller à ce que les requins sont protégés et que la CTOI ne voit pas de problème avec l'initiative de la CMS. Il a lu la résolution 0,5 05/0, paragraphe 7 de la CTOI concernant la libération des captures accidentelles de requins. Il a déclaré que la CTOI et ses membres sont disposés pour la protection des requins, et que la CTOI apporte son plein soutien aux travaux de la réunion.

65. Dans les discussions du rapport du Groupe de travail 2, le Président du GT2 a demandé des conseils sur la limitation de la portée pour les 3 espèces incluses dans les annexes de la CMS, contre l'option d'inclure les 3 espèces et un mécanisme pour ajouter d'autres espèces. Le Présidente de la réunion a informé le GT2 à examiner cette dernier option, en gardant à l'esprit que n'est pas nécessaire que la décision soit prise à ce moment.

66. La pertinence de ces trois espèces pour l'engagement des ORGP a été remis en question par les Pays-Bas, qui a noté qu'il ne croit pas que les trois espèces ou une couverture plus large est une question sans pertinence pour les ORGP et la FAO et qu'il estime qu'il devrait y avoir consultation avec les ORGP et la FAO autrement ces questions pourraient réapparaître.

67. Le représentant de Shark Alliance/Ocean Conservancy a indiqué que des copies du document de consultation de la Commission européenne, sur le Plan d'action de l'UE sur la conservation et la gestion des requins dans les eaux communautaires et à l'extérieur sont disponibles pour examen. Des exemplaires ont été distribués lors de la réunion.

68. Le président a dit que la réunion du Bureau a proposé que des groupes régionaux se réunissent pour discuter leurs positions, dans le but de permettre à la réunion se faire une idée des préoccupations mondiales. Les réunions en petits groupes peuvent être plus fructueuses. Les Présidents des réunions régionales doivent présenter à la plénière ce qui a été discuté dans les groupes. Le Secrétariat a demandé aux cinq membres du Bureau à agir comme les organisateurs des réunions régionales – l'Australie pour l'Océanie, le Costa Rica pour l'Amérique, la Belgique pour l'Europe, la Thaïlande pour l'Asie et le Nigeria pour l'Afrique.

69. A été fournie d'orientation quant elle a été requit lors des réunions régionales, en particulier, ils doivent discuter s'il y a des questions régionales à prendre en considération dans l'instrument à élaborer, d'identifier les lacunes en termes de gestion et de la recherche, les besoins des pays à avoir les accords régionaux pour les requins migrateurs, et questions des opportunités et de valeur ajoutée pour les requins migratoires.

70. Les délégués ont de nouveau tourné leur attention vers les ORGP, et ont reprise les discussions à partir du jour 1 sur les liens avec et l'engagement des ORGP, la FAO et d'autres organisations. La Norvège a dit que l'objet de la discussion était la décision de la façon de faire participer les ORGP, si ce devrait être fait officiellement, et à quel stade du processus ils devraient être engagés. Il a été demandé si il doit être présenté un produit fini ou devraient-elles être impliquées dans l'élaboration du produit. Doivent-elles être engagées dans le cadre d'un mémorandum de coopération entre les secrétariats, et peuvent les secrétariats le faire par elles-mêmes? Il y avait consensus sur le fait que les ORGP doivent être impliquées, que certains seront impliqués dès le début, et certains à un stade ultérieur.

71. Le Président a dit qu'il a été informé qu'il y avait une réunion des ORGP à venir en janvier 2008 et a demandé si quelqu'un était au courant de cette réunion. La Norvège a indiqué qu'elle n'était pas au courant d'une telle réunion. La Colombie a dit qu'il était important de coordonner le travail fait avec les ORGP avec comme objectif qu'il n'y ait pas de chevauchements puisque que de nombreux pays sont déjà membres de ces organisations.

72. Les Seychelles ont dit qu'ils ont des informations qu'il y avait une réunion conjointe des cinq ORGP du thon en janvier 2007, mais qu'aucune date a été fixée encore pour 2008. Le Président a indiqué qu'il estimait que cela est important car il donne à la CMS une occasion d'interagir avec ce groupe des ORGP d'une manière beaucoup plus coordonnée. CICTA a confirmé que l'information qui a été présenté par les Seychelles est entièrement exacte et que la réunion de 2007 a effectivement eu lieu. Il a confirmé qu'en effet, il y aura une autre réunion conjointe des ORGP du thon mais que la date doit être encore fixée.

73. Le président a demandé à la CICTA son point de vue en ce qui concerne l'interaction entre la CMS et les ORGP à une réunion conjointe. La CICTA a dit qu'il est très important que les ORGP soient impliquées dans le processus de la CMS depuis le début et qu'ils conviennent que la réunion conjointe des ORGP thonières sera une bonne occasion pour la CMS pour présenter les propositions que sortent de cette réunion.

74. Le président a demandé au sujet de la structure de la réunion. La CICTA a répondu que chaque ORGP a sa propre convention, propres membres et mandats, mais que la réunion conjointe des ORGP n'a pas de mandat pour prendre des décisions qui pourraient être imposées à ces organisations. Il a déclaré que ces réunions sont plus de coordination, plutôt que des réunions de prise de décision. Certaines décisions sont importantes, par exemple celles relatives à l'examen du rendement des ORGP. Il a dit que certaines lignes directrices pour l'examen ont été fixées. La CICTA est en train de commencer un examen de ses performances en début d'année prochaine et celui-ci a été la base de la réunion conjointe des ORGP en janvier 2007.

75. La Colombie a dit que les ORGP ne peuvent pas se mettre d'accord sur ce qu'ils vont faire sur les principales ressources qu'ils gèrent, ce qui est du thon, et elles ont nécessité d'une réunion extraordinaire l'année prochaine. Si ces ORGP ne peuvent pas s'entendre sur ce point, elle ne comprend pas comment ils vont traiter de questions telles que les prises accessoires et les captures accidentelles de requins et de tortues.

76. La Costa Rica a appuyé les commentaires de la Colombie et a fait référence à la présentation de Sarah Fowler, où elle a exprimé sa frustration concernant les ORGP. Il a dit qu'il a travaillé avec la conservation des tortues marines pendant de nombreuses années et il est difficile d'avoir une action par l'intermédiaire des ORGP.

77. La Norvège a dit que la FAO a une fonction normative et établit les règles, mais ne dispose d'aucun pouvoir d'exécution. Ils ont déjà le IPOA- requins qui est excellent, et exige que chaque Etat fasse un suivi. La FAO doit être à bord, mais à titre consultatif, et des mesures doivent être prises par les gouvernements. Il a suggéré que ce sera plus facile d'engager les gouvernements dans les petits forums comme les ORGP où ils sont directement concernés sur la pêche que par le Comité de la pêche de la FAO (FAO/COFI).

78. Le président a demandé si la CMS a été impliqué dans la production de l'IPOA de la FAO pour les requins. La CMS a répondu qu'elle n'était pas impliquée mais elle a dit qu'il était important de voir comment cette relation pouvait se développer, qu'il est dans l'intérêt de la CMS ou de tout autre instrument mis au point.

79. Le Maroc a dit qu'il y a un moyen d'avoir de coopération entre la CMS et la FAO, et a cité une initiative entre la CITES et la FAO où il y avait un MdA signé l'an dernier qui a donné mandat à la FAO pour fournir des compétences disponibles sur toutes les espèces aquatiques incluses sur l'annexe de la CITES. Il a dit qu'il y a une possibilité d'avoir un MdA similaire entre la CMS et la FAO.

80. La CTOI a proposé que l'un des moyens de renforcer la coopération est que le Secrétaire exécutif de la CMS écrive aux ORGP, au cours des deux prochains mois, afin de leur demander de introduire les questions soulevées lors de cette réunion à leur programme pour son délibération au cours de leur prochaine réunion. Une réunion de la CTOI est prévue pour mai ou juin 2008. La semaine prochaine il y a une réunion de la Commission de pêche de l'océan Indien du Sud-ouest (SWIOFC) que traitera sur les questions côtières et à laquelle assistera un représentant de la FAO, qui pourra être consulté au sujet de l'examen des questions soulevées lors de cette réunion.

81. La Colombie a dit que la relation entre la CMS et les ORGP devrait également être évalué en termes de méthodes de pêche qui sont utilisés dans lesquels la majeure prise accessoire est le requin. Au cours de la dernière réunion de la Commission Interaméricaine de Thon Tropical (CITT), l'un des points de discussion a été l'utilisation de dispositifs dans lesquels de nombreux requins étaient capturés. En ce sens, peut-être que la discussion devrait traiter sur la méthode de pêche qui est le plus dommageable pour les requins.

82. La Nouvelle-Zélande a commenté sur la manière dont la CMS a ajoutée de la valeur aux instruments existants. Il a dit qu'il est évident que la CMS pourrait renforcer la volonté politique d'agir sur les questions de conservation des requins. L'inclusion des trois espèces sur les Annexes de la CMS a eu pour effet de forcer une approche cohérente de la gestion de ces espèces à la Nouvelle-Zélande. Il a estimé que celle-ci est la manière dont un instrument de la CMS pourrait ajouter de la valeur et de l'importance en mettant une pression morale sur les Parties afin de s'assurer que leurs délégués dans les ORGP ont des vues cohérentes sur la conservation des requins.

83. Le Royaume-Uni a résumé les débats sur le travail du GT1 et a dit que les points mis en évidence inclut d'engager les ORGP avec une lettre, de regarder tout ce qui peut être fait pour la préservation des habitats et d'examiner les menaces secondaires mentionnées dans le document du SSC (UNEP/CMS/MS/4). Sur la collecte de données et le suivi, le Royaume-Uni a déclaré qu'il a été convenu que les ORGP seront engagés pour accroître la collecte de données. Il a été convenu qu'il devrait y avoir coopération en matière de partage des données, accès aux données entre les Etats des aires de répartition, et des collectes de données standardisées pour une

meilleure compréhension de la situation sur l'échelle régionale et mondiale. L'Afrique du Sud a mis en lumière qu'un comité scientifique doit être lié à l'instrument mis au point pour assurer l'utilisation des données collectées par les ORGP.

84. Les Seychelles a réitéré qu'il y avait déjà été convenu avec la CTOI le partage des données en ce qui concerne les requins et les cétacés, ceux-ci sont les statistiques qui sont capturées dans leur journal de bord en raison de leur système d'observation. Mais cela doit se faire au sein de chaque ORGP en discussion avec les parties concernées, car ces données sont des données sensibles qui ont été payés par les différentes organisations et il y a donc des difficultés pour y accéder. Dans l'expérience des Seychelles il semble être une volonté de faire de progrès à condition qu'il puisse être démontré qu'il existe une bonne raison valable derrière ces approches. Les Seychelles a ajouté qu'ils avaient modifié le journal de bord pour la collecte de données sur les requins. Cela a maintenant été adopté par la CTOI lors de la dernière réunion du Comité scientifique qui a eu lieu en novembre de cette année. Il y a maintenant un journal de bord standardisé pour la pêche à la palangre avec l'obligation de présenter des données sur les requins.

85. La CTOI a confirmé l'information qui a été fourni par les Seychelles et a dit que la CTOI est conscient qu'il existe une large quantité de données sur les requins, recueilli dans le journal de bord concernant la pêche, mais le problème est que les scientifiques de la pêche sont préoccupés par des questions de pêche et que les données sur les requins sont laissés de côté et ne sont pas analysées. Beaucoup d'ORGP qui traitent la pêche ont cette carence. Bien qu'il existe un grand nombre de données collectées ces accessoires, ceux-ci ne sont pas compilés et analysés. Peut-être que c'est quelque chose de qui la CMS pourrait s'occuper avec les ORGP et leur demander de compiler les données de requins qu'ils ont et demander à quelqu'un de les analyser pour déterminer les tendances, les espèces capturées et ainsi les espèces observées. La CTOI réalisé qu'il est un travail important, mais estime que la CMS peut prendre l'initiative dans ce sens et aider des ORGP à renforcer leurs politiques concernant les requins et des résolutions qu'ils ont adoptées.

86. Le Président a demandé des éclaircissements supplémentaires sur la forme d'accord au sein de la CTOI. Les Seychelles ont déclaré que comme partie de la CTOI, ils doivent présenter les données par exigence de la CTOI, après une certaine période de temps. Dans le cadre du mécanisme de notification, la CTOI est en train d'adopter une approche écosystémique pour la question des prises accessoires. Cette demande a été officiellement présentée par les Seychelles pour les données de cétacés et les requins baleine pélagiques qui a été accueilli favorablement par le Comité scientifique et puis recommandé.

87. Eco-ocean a déclaré qu'il est important de sensibiliser les pêcheurs et les collecteurs de données pour s'assurer que les données recueillies sont fiables et utiles, ce qui pourrait favoriser une meilleure éducation de collecteurs des données sur l'importance de données et de leur utilisation au niveau local, régional et mondial.

88. Le Sri Lanka a dit qu'ils sont un membre de la CTOI, mais ils seulement faire son rapport sur les données des requins lies à la pêche du thon par capture accessoire. Elle a déclaré qu'elle est consciente des nombreux pays qui ont pêche ciblée des requins à petit échelle, mais qui ne sont pas déclarés nulle part. Les zones côtières des pays en développement ont beaucoup des problèmes dans l'identification des espèces et la collecte de données et elle a déclaré qu'il est nécessaire d'obtenir un certain soutien pour améliorer le système de collecte des données, notamment en ce qui concerne les données des requins.

89. La CICTA a informé à la réunion que la collecte de données sur les requins au sein de la CICTA est obligatoire et que la commission dispose de plusieurs recommandations qui ne sont pas seulement établir cette obligation, mais réitérer la nécessité pour les parties à fournir des données de requins. Sur la base de données qui a été fourni, les premières estimations de

populations de requins bleu et mako ont été réalisées en 2004. En 2005, le Comité permanent de recherche et des statistiques de la CICTA a créé un groupe spécifique pour traiter les élamobranches comme espèces et a tenu une réunion préparatoire pour une deuxième évaluation des stocks, prévu pour l'année prochaine. La collecte de données dans un but scientifique et l'évaluation des stocks est très clair dans la convention de la CICTA. Un autre aspect important est de travailler sur l'éducation des pêcheurs. Un des défis que la CICTA a est de disposer d'une identification précise des espèces. L'une des initiatives que la CICTA est en train de préparer du matériel éducatif à être distribué entre les pêcheurs pour avoir une identification plus précise des espèces de requins qui sont capturés par les navires de pêche opérant dans la zone de la convention. Le Président a demandé s'il y avait des questions concernant les données sur le commerce qui devraient également être examinés.

90. Le Costa Rica a déclaré que les ORGP devraient être interrogés sur leur perception de leurs priorités concernant les requins. Il existe de nombreuses résolutions sur les requins qui demandent l'interdiction de l'enlèvement des nageoires de requin et la collecte des informations, mais n'est pas clair quelle est la priorité. Est-ce que le requin va devenir une priorité et les ORGP sont prêtes à changer leur mandat, afin que dans un avenir proche, le requin est considéré comme une priorité? L'exemple utilisé est celui de la CITT, en Juin 2005 elle a adopté une résolution interdisant l'enlèvement des nageoires de requin, mais dans une récente réunion à Cancun, le Comité scientifique de la CITT a reconnu que, des CIATT bateaux enlèvent des nageoires au moins aux 15.000 requins dans le Pacifique oriental, et que cet est une violation de la résolution et a demandé ce qu'ils vont faire en ce qui concerne à cette situation. Tant qu'elle n'est pas une priorité, il y aura de grandes quantités de données, mais il n'aura pas aucune action, si les données ne son pas reconnues comme une priorité. Comment pouvons-nous faire pour que, en vertu de leur mandat, il devient une priorité plus élevée regarder ce qui concerne les requins, et ne pas seulement recueillir des données?

91. Eco-ocean a déclaré qu'ils sont particulièrement préoccupés par les requins-baleines, le collecte de données sur les captures et les données sur le commerce de cette espèce. Les requins-baleines sont protégées par la CITES, et soumis à la réglementation lors d'échanges entre les frontières internationales. Il n'est pas clair au niveau national, le nombre de requins qui sont prises dans certains pays. Eco-ocean estime que pour acquérir une meilleure compréhension de la situation globale et les changements dans les chiffres, il est extrêmement important d'obtenir des données de captures et de commerce de ces différents pays, ce qui n'est pas si facilement accessible comme on pourrait espérer. Peut-être il pourrait y avoir une recommandation de la CMS pour renforcer la collecte et la publication de données à utiliser pour obtenir une meilleure compréhension de ces espèces au niveau mondial.

92. La Nouvelle-Zélande a déclaré que certains pays qui ont d'importants habitats de requin-baleine et de la pêche ont exclu leurs zones d'archipel des ORGP, et en termes de collecte de données à moins que les eaux archipélagiques de ces pays soient incluses dans une obligation de déclaration, il y aura un vide dans le plus important partie de la pêcherie.

93. La CTOI a commenté sur le mandat des ORGP de thon et a dit que les commissions sont composées de membres individuels. Il a dit que ce sont eux qui doivent faire des représentations aux réunions des commissions concernant les initiatives de la CMS sur les requins. Il a été dit que la CTOI se rendra dans le cadre d'un processus d'examen à partir de février 2008 où ils seront examinés en fonction de leur gestion, la conservation, la collecte de données, la recherche scientifique, etc. pour voir si elle fonctionne conformément à son mandat. Il y a eu une réunion qui s'est tenue au Japon au début de l'année où toutes les ORP thonières se sont rencontrés pour trouver un objectif commun. Il y aura une autre réunion de ce type autour de février 2009. Il y a aussi une réunion des présidents des ORGP qui se tiendra à la fin de janvier 2008. Il est proposé que le Secrétaire exécutif de la CMS écrive à les ORGP, pour voir comment certaines questions

concernant des requins peuvent être posées afin qu'ils soient pris au sérieux par les commissions. Les pays membres ont besoin d'augmenter la sensibilisation sur les requins au sein des ORGP. La CTOI estime que les membres doivent se réunir pour garantir que la pêche est contrôlée.

94. Le président a dit que nous devrions considérer un instrument de la CMS qui réduise l'espace entre la conservation et la gestion des ressources pour assurer une meilleure gestion des espèces.

95. Le Président a demandé combien de temps il faudra pour la conclusion d'un MdA. L'Australie veut faire savoir qu'ils ne sont pas disposés à s'engager lors de cette réunion, qui a également été le point de vue de nombreux pays. Il y avait aussi des discussions quant à la durée et à quel moment nous devons engager les ORGP, afin d'assurer leur participation.

96. Il a été convenu qu'il devrait y avoir deux types de MdA, une entre la FAO et la CMS pour la coopération et l'autre pour les parties de la CMS sur la façon de protéger les requins.

97. Les Seychelles ont réaffirmé qu'il peut accepter la possibilité de un MdA, mais que cette option devrait être conclue rapidement. Le pays a estimé que cette réunion avait eu tant de temps à organiser et avec tant de financement que nous arrivons à quelque chose de positif au cours de cette réunion, l'ensemble de la question de la conservation des requins ne fera pas de progrès. Les Seychelles voulu plus d'un accord sur l'organisation d'une autre réunion comme résultat de la réunion.

98. Eco-ocean a appuyé les commentaires et les Seychelles a déclaré que si cette réunion n'a pas aucun résultat, elle perdra sa force dans l'avenir et l'intérêt des parties à s'engager dans une prochaine réunion. La Nouvelle-Zélande a estimé qu'un résultat fort de cette réunion était nécessaire pour maintenir l'intérêt dans le développement de l'instrument de la CMS.

99. La Norvège a dit que l'un des problèmes est qu'il n'y a pas de document de séance exposant un projet d'instrument, il est donc difficile de parvenir à un accord sur ce qui doit être fait et par qui, pour améliorer la conservation des requins. Un résultat concret de ce que veut cette réunion dans un instrument en fonction de l'élément et la forme, serait un grand pas dans la bonne direction, et il est le plus loin que nous pouvons aller à cette réunion. Cette réunion devrait convenir d'un ensemble des mesures qui peut être présenté à la prochaine COP de la CMS en 2008, un paquet complet avec un plan d'action et de divers éléments, y compris les organisations à engager et les vues des différentes ORGP sur ce que pourrait être leur contribution. Eco-océan a suggéré à la réunion de développer une demi-douzaine de points et se mettre d'accord sur eux, avant la fin de la réunion. Suite à la déclaration faite par la Norvège, les Pays-Bas ont fourni le Secrétariat de la CMS avec quelques suggestions pour l'engagement de la FAO et des ORGP. La restriction de temps n'a pas permis la discussion et l'approbation de la contribution des Pays-Bas lors de la séance plénière, et il est donc joint en annexe (**Annexe 9**) au rapport de la réunion en tant que point d'information seulement.

100. Le Chili a déclaré qu'il était nécessaire d'établir ce que nous voulons réaliser au cours de cette réunion, a noté qu'il fallait une liste des éléments à inclure dans un instrument, et a suggéré que la réunion était presque parvenue à un accord pour développer un MdA, alors pourquoi ne pas continuer à travailler dans ce sens.

101. Le représentant de la Norvège a fourni ce qu'il pense être les éléments pour le paquet, y compris la collecte de données, des méthodes de pêche nocives, des régimes de limitation de captures, et l'exécution et le contrôle. Il est nécessaire de traiter ce qui devrait être engagé sur les différentes questions, en décrivant le rôle de chacun des différents acteurs et comment nous pouvons réunir ces éléments dans un instrument.

102. Le président a ensuite appelé à la création de deux nouveaux Groupes de travail, avec comme objectif général de définir les principaux éléments d'un accord global. Le Groupe de travail 3 (GT3), qui sera présidé par l'Afrique du Sud, a été chargé de proposer les objectifs, la portée, la structure et les articles généraux d'un accord. Le Groupe de travail 4 (GT4), qui sera présidé par les Seychelles, doit envisager des mécanismes pour l'engagement, la structure institutionnelle, et les questions prioritaires. Les groupes de travail doivent faire leur rapport à la séance plénière, le lendemain, le dernier jour de la réunion.

103. Le Président, à la fin de la deuxième journée de la réunion, a également appelé à la production de deux déclarations de Conférence officielles (CS), l'une sur l'objet et le processus de la réunion, les sections qui devaient être élaborées par l'UICN, l'Australie, la Norvège et la Belgique, et une autre sur les résultats de la réunion, comme convenu par les participants, qui devait être rédigée par le Secrétariat. Ces déclarations sont indiquées à l'**Annexe 10** et l'**Annexe 11**, désignées UNEP/CMS/MS/CS.1 et UNEP/CMS/MS/CS.2 respectivement.

### **Point 8 de l'ordre du jour: Elaboration d'une Option**

104. Le dernier jour de la réunion a commencé avec la présentation par le Secrétariat de la CMS des résultats du questionnaire, auquel au moins la moitié des participants a répondu. Une copie du questionnaire est disponible à l'**Annexe 8** du présent rapport.

105. Le Secrétariat de la CMS a signalé que 21 questionnaires remplis ont été reçus de représentants gouvernementaux et 8 de représentants non-gouvernementaux. La question 1 portait sur la forme que devrait prendre l'instrument de la CMS. Il a été constaté que, parmi les représentants du gouvernement, 17 voulaient un instrument non contraignant. Certains représentants voulaient commencer avec un instrument non contraignant et ensuite élaborer un instrument contraignant. La majorité des représentants non-gouvernementaux étaient en faveur d'un instrument contraignant. Sur la portée des espèces incluses, 15 des 21 répondants du gouvernement ont soutenu l'option d'inclure initialement les trois espèces inscrites sur la liste mais d'avoir la possibilité d'élargir la liste plus tard. Les représentants non-gouvernementaux étaient divisés sur le fait d'inclure à la liste seulement trois espèces ou plus de trois espèces. Sur la question 3, concernant l'option d'un instrument régional contre un instrument mondial, 16 des gouvernements se sont prononcés en faveur d'un instrument mondial. Sept (7) des répondants des ONG, étaient également en faveur de cette option. La question 5 sur le lien avec la FAO et les ORGP a obtenu du soutien pour l'établissement de l'IPOA de la FAO comme le plan global d'action pour l'instrument, peut-être complété par des plans de travail régionaux de la CMS pour des espèces. Il y avait aussi un grand nombre de représentants en faveur d'un organe consultatif technique de l'instrument sur lequel les ORGP seront invités à prendre la pleine adhésion. Il y avait très peu de soutien pour toutes les autres actions. Les ONG étaient très favorables à ce que les ONG soient dans l'organe consultatif technique. Parmi les ONG il n'y avait pas de soutien pour utiliser l'IPOA et le Plan mondial d'action.

106. Les représentants du gouvernement ont été clairement en faveur d'un MdA de la CMS mondial non contraignant, initialement pour trois espèces, mais extensible plus tard, avec l'IPOA-Sharks de la FAO comme le plan d'action mondial et avec des ORGP en tant que membres d'un organe consultatif scientifique dédié. Les organisations non-gouvernementales ont également estimé, dans une large majorité, qu'il devrait y avoir un accord mondial, que l'IPOA-Sharks de la FAO devrait être le plan d'action et que les ORGP devraient faire partie de l'organe consultatif dédié.

107. Les réponses à la question 4 sur les principaux éléments de l'accord ont indiqué que le soutien le plus important a été pour le renforcement des capacités dans les pays en développement. Les autres éléments de priorité étaient le développement de la base de données partagée concernant les requins, l'identification et la protection des habitats critiques,



l'évaluation des stocks et la recherche connexe, et la coopération avec l'industrie de la pêche. Des aires protégées en haute mer et des corridors de migration ont également reçu un soutien important ainsi que les interdictions de la pratique de l'enlèvement des nageoires des requins, et la promotion et la réglementation de l'éco-tourisme. Trois autres ont attiré de soutien moyen. Il s'agit notamment de plans d'action pour des espèces et des régions particulières, la mise en œuvre des règles et les résolutions des autres forums, et la promotion mondiale de la conservation des requins et leur utilisation judicieuse. Les études de comportement et d'agrégation, l'éducation des utilisateurs et de la communauté, et les quotas et l'interdiction ont obtenu un soutien plus faible. Comme élément supplémentaire les délégués ont souhaité inclure les prises accessoires et des niveaux de capture de précaution.

108. La réunion a ensuite examiné la présentation des rapports régionaux.

109. Le Rapport du Groupe régional africain: Initialement il y a eu des différences d'opinion dans le groupe des pays africains. Toutefois, ils ont été en mesure de résoudre ces différences et parvenir à un accord. Il a été décidé que si les espèces sont limitées à 3 espèces de l'annexe de la CMS alors ils devraient opter pour un instrument juridiquement contraignant, mais si d'autres espèces doivent être ajoutées alors ils devraient opter pour un MdA non juridiquement contraignant.

110. Quelle que soit l'option finalement adoptée le groupe africain voudrait voir davantage de recherche, qui devrait inclure le renforcement des capacités parce que la plupart des pays de la région de l'Afrique ne connaissent même pas les espèces qui sont disponibles dans leurs eaux. La question de l'utilisation durable devrait également être prise en considération. La question de la réduction de la pauvreté, qui pourrait être abordée par l'utilisation durable de l'espèce, devrait également être envisagée.

111. Le Rapport du Groupe régional de l'Asie: Le groupe de l'Asie était composé de participants du Bangladesh, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, du Sri Lanka et de la Thaïlande. Comme chaque pays a environ plus de 100 espèces de requins, ils ont mis l'accent sur les 3 espèces de l'annexe de la CMS. Il a été conclu que (a) le requin-baleine, le requin pèlerin et le requin blanc se trouvent en Chine, tandis que les autres pays ne disposent que de requin-baleine, (b) de plus de 100 espèces de requins sont débarqués dans chaque pays, (c) des études récentes de l'Est de l'Indonésie ont estimé que, il y a au moins 200 espèces de requins identifiés; (d) les lois et la réglementation pour les requins-baleines ont été mises en place en Inde et en Thaïlande; (e) dans la plupart des pays les requins sont capturés en tant que prises accessoires, sauf au Bangladesh et en Indonésie où il y a pêche artisanale de requins; (f) des Plans nationaux d'action pour les requins ne sont pas encore mises en place dans tous les pays; (g) les principales questions concernant le pays sont le manque d'information biologique, le manque de information sur les schémas de migration, le manque de données sur les captures et l'effort et sur la composition des espèces, ainsi que le manque de moyens en matière de recherche sur l'évaluation et de gestion.

112. Les recommandations du groupe des pays d'Asie sont les suivantes: (a) l'amélioration des capacités dans la recherche et la collecte de données, (b) en plus de Plans d'Action Nationaux, des Plans Régionaux d'Action pour les espèces de requins hautement migrants devraient également être élaborés conjointement entre les pays asiatiques, et (c) il y a unanimité entre tous les pays concernant un protocole d'accord non juridiquement contraignant.

113. Rapport du Groupe régional des Amériques: Le Groupe régional des Amériques était composé de l'Argentine, le Chili, la Colombie, le Costa Rica et les Etats-Unis. La première et la principale question était savoir comment la CMS pouvait collaborer avec la FAO et d'autres organismes tels que la CITES et les ORGP. Il a été décidé: (a) travailler avec les Etats membres et par le biais de l'instrument qui résulte de la réunion pour introduire les questions dans les programmes des ORGP, (b) qu'il est important pour les grands pays de pêche et la FAO d'être

impliqués dans les réunions de la CMS, présent et à l'avenir, relatives à cette question, et (c) qu'il existe un sentiment partagé sur le fait qu'il y a un important problème concernant les navires de pêche exerçant dans la région et qui sont immatriculés ailleurs. Les navires battant pavillon étranger opèrent souvent en violation des lois locales.

114. Il a été demandé si la CMS peut aider concernant les questions de mise en œuvre sur les sites de débarquement nationaux et la façon dont les États côtiers peuvent traiter ce problème. Peut-être la CMS peut-elle aider par rapport au financement de la surveillance des ports locaux. La CMS devrait également être présente aux réunions des commissions du thon. En 2009, une réunion où se réuniront les cinq commissions du thon est prévue. La CMS doit être là pour leur présenter l'instrument. La notion doit être appuyée pour demander à une certaine partie des observateurs des navires de l'ORGP dans la région d'être indépendants afin de garantir un équilibre entre les observateurs.

115. Le Rapport du Groupe Régional Oceana: Oceana était représenté par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Philippines. Le groupe a examiné les diverses initiatives nationales et des mesures qui sont en cours dans le pays pour traiter la conservation des trois espèces inscrites sur la liste de la CMS. Il a été noté que des trois pays présents, un d'eux avait un NPOA-Sharks en place et deux pays avaient des projets très avancés. Il a été déterminé qu'il y avait une nécessité très forte de renforcer et de formaliser la collecte et l'échange de données pour ces trois espèces. Il a noté que il y a certaines mesures existantes et des projets mises en place par les pays et au niveau bilatéral entre certains pays. Il a également été noté qu'il y avait une nécessité régionale d'accroître la collecte et l'échange de données spécifiques à l'espèce. Il reconnaît également la nécessité d'un engagement efficace de l'organisation de la pêche pertinente pour élargir la protection de ces espèces.

116. Le Rapport du Groupe Régional Européen: la discussion de la région européenne peut être résumée en quatre points. Il a été noté que le premier projet du Plan d'action européen pour les requins est maintenant disponible et le groupe voulait remercier l'Union européenne pour le Plan parce qu'il est pertinent pour la discussion lors de cette réunion. Le projet provisoire est maintenant ouvert à la consultation des parties prenantes. Le Groupe a invité toutes les parties à faire des observations sur ce plan. Deuxièmement, le plan doit être analysé afin de voir quels éléments pourraient être intégrés dans l'instrument qui est maintenant en cours d'élaboration. Le compte rendu de la réunion doit être envoyé à la Commission Européenne, afin qu'ils soient bien informés de ce qui s'est passé dans les Seychelles. Il a également été souligné que, à un stade précoce, nous devrions discuter sur la manière d'engager les ORGP dans ce processus et, à cet égard, nous devons réfléchir sur le mandat des ORGP, de réglementer la pêche au requin et quel genre de modèles de coopération sont possibles entre les secrétariats. Quel que soit le type d'accord que nous avons élaboré, il est important d'inclure les Organisations régionales d'intégration économique afin de garantir que la CE est pleinement impliquée. Une des plus importantes questions est élever la conscience politique dans les instruments existants pour veiller à ce que nous avons un fort impact sur ce qui se fait dans la région et sur de nombreuses pêches ciblées.

117. La réunion a ensuite reçu et examiné les rapports des Groupes de travail 3 (**Annexe 12**) et 4 (**Annexe 13**). En ce qui concerne le champ d'application de tout accord futur, le conseiller de la Pêche nommé par la COP de la CMS a souligné que Conseil scientifique de la CMS estime qu'il y a autres 35 espèces de requins qui sont susceptibles de répondre aux critères d'inclusion dans les Annexes de la CMS. Le Secrétariat de la CMS a noté que les candidatures du Conseil scientifique pour une éventuelle inclusion doit être fait d'ici à mi-2008, et toutes les nouvelles espèces qui soient incluses pourraient être intégrés dans un accord sur requins de la CMS. La proposition de référencer ces 35 espèces dans l'accord a été considérée comme une possibilité de créer un instrument ouvert, toutefois a été reconnu la possibilité que d'autres espèces soient ajoutées aux annexes de la CMS dans un avenir proche. Le Secrétariat de la CMS a fait observer qu'il serait sans précédent pour

un instrument non contraignant de modifier sa base d'espèces sans l'approbation du Conseil scientifique de la CMS, le Comité permanent et la Conférence des Parties.

118. Guidé par les délibérations des quatre groupes de travail et les cinq groupes régionaux, et les réponses au questionnaire du Secrétariat, la réunion a tourné son attention vers décrivant ce qui avait été convenu au cours des deux derniers jours. La discussion ensuite a abordé plusieurs questions différents, la question de l'engagement des ORGP, les liens FAO-CMS sur la collecte de données, des mesures que doivent être prises pour la conservation et la gestion, la coopération en matière de contrôle et d'exécution, les délais, des espèces de préoccupation, un mécanisme pour ajouter des espèces, la nécessité d'une réunion de suivi pour que l'instrument proposé fasse de progrès, et les travaux intersessions.

119. Le Président a appelé à des déclarations finales de la part des délégués. Les États-Unis ont fait référence à l'Assemblée générale des Nations Unies que s'apprête à adopter (aujourd'hui) une résolution sur la pêche durable, dont les États-Unis considéré comme une étape importante vers l'amélioration de la conservation et la gestion dans les eaux américaines, l'amélioration du renforcement des capacités dans d'autres pays et le travail par l'intermédiaire des ORGP. La CICTA a réitéré son engagement à travailler avec la CMS sur un accord de requins. Les Seychelles ont reconnu les progrès accomplis lors de cette réunion, la nécessité de maintenir l'élan, l'importance du texte fourni à le Secrétariat de la CMS par les délégués pour l'instrument proposé, et a remercié les commanditaires, les délégués et les observateurs pour leur contribution à cette réunion.

#### **Point 9 de l'ordre du jour: Autres sujets**

120. Le Secrétariat de la CMS a suggéré que, pendant que les ressources le permettent, pourrait avoir lieu une deuxième réunion, éventuellement, à Bonn, en Allemagne, et que le Secrétariat serait prêt à partager le coût de la réunion d'environ un 50%.

121. Les Pays-Bas a suggéré que le Secrétariat de la CMS devrait élaborer un document avec les principales étapes, les dates et les événements au cours des deux prochaines années pour aider à la planification du développement et de mise en œuvre de l'instrument de la CMS.

#### **Point 10 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion**

122. Les Seychelles ont remercié tous les participants de la réunion pour le fructueux résultat. La liste des participants est fournie comme **Annexe 14** du présent rapport.

123. La réunion a été conclue par des remarques du Présidente et du Secrétaire Exécutif de la CMS. Le Secrétariat de la CMS a été encouragé par le fait que des étapes vers la création d'un instrument de la CMS aient été convenues, par le fait que la tenue d'une réunion de suivi en 2008 ait été approuvée, et a remercié les organisateurs, les commanditaires, les participants et le Président de la réunion pour leur contribution. Le Président a insisté sur le fait que nous sommes en train de mettre notre propre bien-être en péril de par la dégradation de l'environnement, que nous avons besoin d'impliquer d'autres personnes dans l'initiative sur les requins, que nous devons aller au-delà des mesures volontaires et que l'implication au niveau supérieur et l'engagement sont essentiels à notre succès.